

Les 22 Conservatoires Régionaux

Conservatoires des sites Alsaciens

Espaces naturels d'Aquitaine

Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne

Conservatoire des sites naturels de Bourgogne

Conservatoire fédératif des espaces naturels de Basse-Normandie

Conservatoire régional des espaces naturels de Bretagne

Conservatoire du patrimoine naturel de la Région Centre

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Conservatoire régional des sites de Corse

Espace naturel Comtois

Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie

Pro Natura Ile-de-France

Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon

Conservatoire des espaces naturels du Limousin

Conservatoire des sites Lorrains

Conservatoire régional des espaces naturels de Midi-Pyrénées

Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais

Conservatoire régional des espaces naturels des Pays de la Loire

Conservatoire des sites naturels de Picardie

Conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes

Conservatoire-études des écosystèmes de Provence (CEEP)

Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels

Les 8 Conservatoires Départementaux

Conservatoire des sites de l'Allier

Conservatoire départemental de l'Ariège

Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (ASTERS)

Conservatoire des espaces naturels de l'Isère (AVENIR)

Conservatoire des sites du Loir-et-Cher

Conservatoire départemental des sites Lozériens

Conservatoire du patrimoine naturel de Savoie

Conservatoire du patrimoine naturel sarthois

D'autres implications dans le domaine agricole

Le réseau des sites gérés par les Conservatoires et l'expérience développée constituent des supports privilégiés pour la réalisation de programmes de recherche sur la gestion agricole des espaces naturels. Les collaborations engagées avec des organismes comme l'INRA, le CEMAGREF, le CNRS ou le GIS Alpes du Nord, ont permis d'améliorer la compréhension des processus sur le plan technique mais aussi sociologique.



Programme de recherche

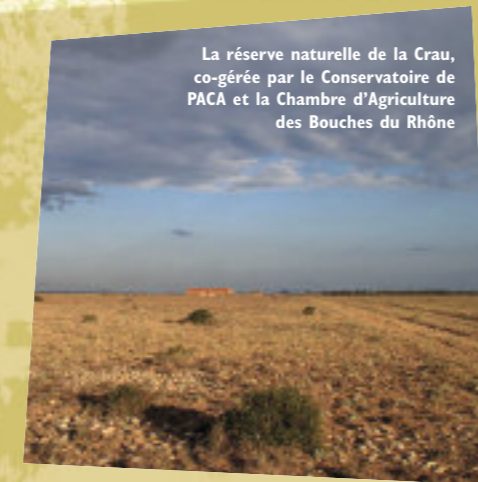
"Espaces protégés"

De 2001 à 2004, la Fédération des Conservatoires a collaboré avec l'INRA de Mirecourt et l'Université de Liège à un programme de recherche permettant de mieux comprendre les processus de collaboration entre agriculteurs et Conservatoires. Soutenu par le Ministère de l'Écologie, ce programme a permis de dégager des analyses et recommandations concrètes pour un partenariat durable : rôle des images territoriales, importance des transactions, co-construction des cahiers des charges... (Cf. encart).

Les Conservatoires se sont également impliqués dans la sensibilisation des acteurs agricoles aux enjeux de la biodiversité, par des rencontres de terrains ou par la réalisation de documents spécifiques. Au cours des dernières années, ils se sont plus fortement rapprochés des établissements d'enseignement agricole, en intervenant dans les formations et permettant la participation des élèves à des chantiers de gestion d'espaces naturels.

Clauses environnementales et baux ruraux

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a participé aux réflexions visant à inclure des cahiers environnementaux dans les baux ruraux, concrétisés par un article de la Loi d'Orientation Agricole de 2006. Suite à la parution du décret, elle suit de façon attentive l'application de ce nouveau dispositif permettant de renforcer la relation avec les agriculteurs sur les sites naturels. Le premier bail de ce type a été signé en juillet 2007 entre un GAEC et le Conservatoire d'Auvergne.



La réserve naturelle de la Crau, co-gérée par le Conservatoire de PACA et la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône



À l'échelle nationale, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels relaie l'action des Conservatoires auprès de l'administration et des principales têtes de réseau concernant l'agriculture et les espaces ruraux. Elle est également impliquée dans le suivi des politiques publiques concernant les relations agriculture et biodiversité (LDTR, LOA, FEADER, plan d'action agriculture/biodiversité).

30 conservatoires d'espaces naturels, 800 agriculteurs partenaires. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les conservatoires ont su tisser un partenariat fort avec le monde agricole, afin de répondre aux attentes exprimées en terme de biodiversité.

Agriculteurs et conservatoires ont su trouver des intérêts réciproques à la gestion de l'espace. La biodiversité a ainsi pris sens aux yeux des agriculteurs qui se la sont appropriée et l'ont valorisée dans leur projet d'exploitation. L'élevage a en particulier joué un rôle fondamental dans la gestion de milieux herbacés à fort intérêt écologique.

Au fil des années, les Conservatoires ont su développer des actions innovantes demandant une technicité poussée et des partenariats avec une diversité d'organismes agricoles. Toute cette expérience a pu être mise au profit d'autres acteurs et de nombreux projets agri-environnementaux. Les actions de sensibilisation et de communication auprès des acteurs locaux et du grand public ont permis de redécouvrir les liens étroits entre agriculture et nature. Aujourd'hui, l'évolution des politiques publiques concernant l'agriculture et la biodiversité offrent de nouvelles perspectives et autant de nouveaux défis à relever par les conservatoires et leurs partenaires agricoles.

M. Alain Moulinier
Directeur Général de la Forêt et des Affaires Rurales
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Avec le soutien de



LES COORDONNÉES DE LA FÉDÉRATION
6, rue Jeanne d'Arc - 45000 Orléans - Tél. 02 38 24 55 00 - Fax 02 38 24 55 01
enf@enf-conservatoires.org - www.enf-conservatoires.org
Pôle-Relais Tourbières - pole.tourbieres@enf-conservatoires.org

Crédits photographiques : APCA, B. Berger/CSNB, Conservatoire du Limousin, C. de-Saint-Ratz/CSNP, FCEN, I. Gravrand/CPNRC, S. Gougoud/CSN, G. Petit-Alberge/CSL, J.C. Ragué/CSL, A. Wolf/CEEP.
Direction de la publication : Pascal Vautier. Conception graphique : Imprimerie Prévost Offset.

Conservatoires d'espaces naturels, agriculture, agriculteurs : un partenariat durable



Les Conservatoires d'espaces naturels interviennent depuis plus de 30 ans pour la préservation des espaces naturels en privilégiant l'approche foncière et la gestion contractuelle et multipartenaire de sites.

Dès le début, ils ont choisi le partenariat avec les agriculteurs pour assurer la gestion de milieux ouverts. Cette valorisation des compétences et savoir-faire des agriculteurs, en favorisant le partenariat local, maintient une vocation économique aux sites préservés.

En collaborant avec plusieurs centaines d'exploitants agricoles, les Conservatoires ont aussi développé des expériences et des références qui permettent une implication de la profession agricole et de l'administration pour promouvoir une prise en compte effective et efficace de la biodiversité dans les politiques agricoles et de gestion durable des territoires ruraux.

Ces partenariats prennent une ampleur grandissante et un sens tout particulier à l'aube de mutations importantes guidées par la place de l'environnement dans les politiques publiques.



Des expériences diversifiées

Fiches techniques agriculture et environnement

Le Conservatoire du Languedoc-Roussillon a réalisé, en lien étroit avec les Chambres d'Agriculture et la Fédération régionale des chasseurs, un recueil de fiches techniques afin de sensibiliser les agriculteurs et techniciens sur des milieux et espèces remarquables de la région.

Préservation d'une race caprine menacée

Le Conservatoire de Basse-Normandie a mis en place le plus important troupeau de chèvres communes de l'Ouest (ou chèvre des fossés) afin de limiter l'embroussaillage de plusieurs sites naturels. Par ce biais, il participe également à la sauvegarde d'une race locale en lien avec l'Institut de l'Élevage.

Restauration d'une zone humide

En Poitou-Charentes, sur la commune de St Fraise, le Conservatoire a participé à la réhabilitation d'un ancien marais afin de préserver la ressource en eau et les milieux naturels associés. Avec l'appui de la Chambre d'Agriculture et la SAFER, le Conservatoire a acquis 23 ha et suit les cahiers des charges mis en place avec les agriculteurs.

Maintien d'un réseau de sites naturels pas le pâturage

Le Conservatoire de Lorraine a mis en place un partenariat avec un éleveur, deux chambres d'agriculture et les collectivités locales pour la gestion de 150 ha de coteaux secs répartis sur 7 communes du Val de Fensch dans le département de la Moselle. Des modalités techniques et financières ont été trouvées pour la gestion de ces milieux particulièrement contraignants.

Partenariat avec un lycée agricole

Le Conservatoire de Picardie s'est associé au Lycée agricole du Paraquet pour la gestion de zones humides du marais de Somme. Le Lycée met à disposition un troupeau de vaches Nantaises pour l'entretien de plusieurs sites du Conservatoire afin de maintenir la biodiversité tout en sensibilisant les élèves du Lycée.

Animation agri-environnementale sur la Haute-Vézère

Depuis près de 10 ans, le Conservatoire du Limousin, la Chambre d'agriculture et l'ADASEA de Corrèze conduisent un important travail d'animation auprès des agriculteurs pour le maintien d'un pâturage extensif sur les landes et tourbières du haut bassin de la Vézère. Cela s'est traduit par un partenariat fort avec les éleveurs de brebis limousine et la signature de nombreux contrats agri-environnementaux.



Pastoralisme sur les bords de la Loire en partenariat avec le Conservatoire du Centre

L'agri-environnement en soutien des espaces naturels

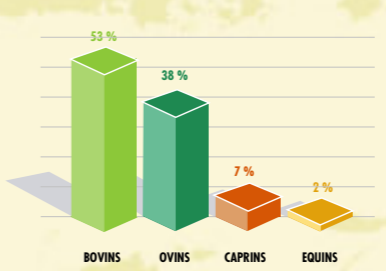
Les Conservatoires se sont fortement impliqués dans les politiques agri-environnementales, afin de soutenir les agriculteurs sur les sites qu'ils maîtrisent et pour étendre la mobilisation sur de plus grands territoires. Depuis les premières opérations locales agri-environnement, notamment sur les zones alluviales, les Conservatoires ont également participé à la mise en œuvre des CTE et des CAD. Ils poursuivent cet appui avec les nouvelles MAE territorialisées en appuyant l'identification des zonages prioritaires et la réalisation des diagnostics. Ils jouent un rôle plus particulier sur les zonages Natura 2000 dont ils sont chargés de mettre en œuvre les documents d'objectifs. En complément de ces dispositifs agri-environnementaux, les Conservatoires participent également à la réalisation d'études et de guides techniques permettant une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les exploitations agricoles.

Sites des Conservatoires gérés par le pâturage (source FCEN)

Répartition selon le type de milieux



Répartition selon le type d'animaux



Gestion par le pâturage

Le pâturage est particulièrement adapté pour la gestion de parcelles à contraintes comme les coteaux secs ou les prairies humides. Ces milieux nécessitent généralement un entretien régulier pour maintenir la biodiversité en limitant les risques de fermeture par embroussaillage. Pour mettre en œuvre ce mode de gestion, les Conservatoires privilégient la relation avec les éleveurs locaux qui sont souvent déjà présents sur les sites ou en périphérie. Sur les sites abandonnés, les Conservatoires conduisent des programmes de restauration afin de permettre le retour d'agriculteurs qui prendront en charge l'entretien des sites dans le respect de cahiers des charges. Le pâturage avec des bovins ou des ovins constitue la plus grande part des modes de gestion sur les sites confiés. Un certain nombre de sites sont également gérés par des élevages caprins et



Pose de clôture dans les marais de la Somme par le Conservatoire de Picardie



Diagnostic agri-environnemental avec un éleveur sur la Haute-Vézère dans le Limousin



Remise en pâturage des Coteaux de Wavrans dans le Nord Pas-de-Calais avec un éleveur de brebis boulonnaises

Des réalisations concrètes avec les agriculteurs

Sur l'ensemble du réseau des sites préservés par les Conservatoires (1 900 sites pour 81 000 ha à la fin 2005) plus de 500 sites sont gérés en partenariat avec environ 800 exploitants agricoles. Cela représente une surface de plus de 12 000 ha. Les agriculteurs interviennent sur une base contractuelle. Un cahier des charges, élaboré conjointement avec le Conservatoire, définit les préconisations de gestion à mettre en œuvre comme le taux de chargement, la période d'intervention, les modalités de fauche, la réduction des intrants ou les interventions de restauration. En contrepartie du respect de ce cahier des charges, l'agriculteur bénéficie d'un contrat à titre gratuit ou à loyer modéré. Il peut s'agir de conventions de mise à disposition à titre gratuit, de baux ruraux, de CMD SAFER, de conventions pluriannuelles de pâturage, ou de prêts à usage. Les parcelles sont généralement maintenues dans le système d'exploitation et permettent aux agriculteurs de toucher des aides agri-environnementales.

Des partenariats diversifiés avec les organismes agricoles

En privilégiant une démarche concertée, les Conservatoires ont toujours œuvré en relation étroite avec les acteurs du monde agricole et rural. Sur les sites, les représentants agricoles sont associés à la concertation locale et participent aux comités locaux de gestion lorsqu'ils existent. Dans plusieurs régions, des organismes agricoles siègent également au sein des conseils d'administration ou dans les comités partenariaux des Conservatoires. Sur le plan technique, des collaborations ont été

mises en place de façon privilégiée avec des chambres d'agriculture pour la réalisation d'études ou pour l'animation de dispositifs agri-environnementaux. Des collaborations et échanges interviennent également régulièrement avec des syndicats agricoles, des organismes de conseil et de gestion, ou des groupements de producteurs. Les Conservatoires sont régulièrement impliqués dans des projets de territoire qui associent les acteurs agricoles, les collectivités et les usagers (propriétaires, chasseurs, pêcheurs...).



Remi Bailhache
Membre du bureau de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

L'activité agricole, par ses pratiques, favorise la biodiversité par la gestion d'espaces comme les prairies ou les zones humides, par l'entretien du paysage. Aujourd'hui, l'adoption de pratiques bénéfiques à la diversité des milieux et espèces est plus facile à accepter par les agriculteurs. L'agriculture est ainsi une activité économique indispensable à la préservation de la biodiversité. La responsabilité de chacun est d'amplifier cette prise de conscience et de

développer ces synergies. D'ailleurs, les politiques publiques accompagnent désormais les agriculteurs pour qu'ils intègrent au mieux cette dimension dans leurs exploitations. Dans ce contexte, les chambres d'agriculture et les conservatoires se retrouvent pour mener des opérations de façon conjointe : élaboration de DOCOB ou de CAD sur sites Natura 2000 (Charente, Haute-Garonne, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Vienne, Haute-Vienne...), réalisation d'outils techniques d'information (Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes...), conseil des agriculteurs pour adapter leurs pratiques (Ardèche, Savoie...), etc. Ces actions impliquent souvent d'autres partenaires - parcs

naturels régionaux, fédérations de chasse, associations environnementales... - et peuvent mobiliser également les collectivités territoriales. Aujourd'hui, ces coopérations se poursuivent, notamment pour préparer les MAE territorialisées. Cette dynamique devrait se développer, car l'agriculture est de plus en plus sensible au développement durable de nos territoires. Il nous revient donc, acteurs de terrain et décideurs publics, de poursuivre les efforts engagés sur la base de la contractualisation, afin que les agriculteurs jouent leur rôle et aient pleinement leur place dans ce changement.

Apport de l'agriculture à la biodiversité

L'agriculture occupe plus de la moitié du territoire national. Elle assure donc des fonctions essentielles dans le maintien du vivant et de sa diversité. Elle influence notamment de nombreux facteurs tels que la qualité des sols, la qualité des paysages ou de l'eau, qui sont liés à la conservation des habitats et des espèces, et contribuent à la préservation de la biodiversité. Cette biodiversité est particulièrement présente dans les espaces ouverts hérités des grandes périodes de déboisement depuis le néolithique, comme par exemple les pelouses sèches, les prairies alluviales et autres prairies humides qui abritent un grand nombre de milieux naturels et d'espèces remarquables. Les activités agro-pastorales traditionnelles ont permis de pérenniser ces espaces. Aujourd'hui, seule l'agriculture peut réellement permettre de maintenir à grande échelle ces espaces ouverts et la biodiversité associée. Mais les mutations agricoles des dernières décennies en terme d'intensification des pratiques ou même de déprise rendent plus complexes le maintien des équilibres. C'est pourquoi des démarches agri-environnementales ont été initiées pour aider les



Fauche sur les prairies montagnardes des Vosges en partenariat avec le Conservatoire des sites lorrains

agriculteurs à mieux concilier préservation du patrimoine et activité économique de l'exploitation agricole, en apportant un soutien à l'adaptation de pratiques. Ces dispositifs ont montré que les agriculteurs peuvent prendre en compte la biodiversité à tous les échelons de leurs exploitations et qu'ils jouent un rôle moteur dans la gestion des espaces naturels les plus remarquables comme les sites protégés ou les périmètres Natura 2000.